



## Conseil d'administration

329<sup>e</sup> session, Genève, 9-24 mars 2017

GB.329/POL/4

Section de l'élaboration des politiques  
*Segment du dialogue social*

**POL**

Date: 21 février 2017

Original: anglais

### QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Réunions sectorielles ayant eu lieu en 2016 et propositions concernant les activités sectorielles en 2017 et en 2018-19

#### Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des rapports des trois réunions ayant eu lieu au second semestre de 2016, à autoriser la publication de la version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports, à adopter les propositions formulées dans la partie II concernant les réunions sectorielles prévues pour la fin de 2017, ainsi que celles concernant les réunions sectorielles mondiales pour 2018-19 (voir le projet de décision au paragraphe 28).

**Objectif stratégique pertinent:** Tous.

**Principal résultat/élément transversal déterminant:** Élément transversal déterminant: dialogue social.

**Incidences sur le plan des politiques:** La version révisée du recueil, qui remplacera le Recueil de directives pratiques de 2005, portera le même titre et fera partie intégrante des orientations de l'OIT sur cette question.

**Incidences juridiques:** Aucune.

**Incidences financières:** Aucune incidence par rapport aux Propositions de programme et de budget pour 2018-19.

**Suivi nécessaire:** Si le programme est adopté, le Bureau devra l'exécuter.

**Unité auteur:** Département des politiques sectorielles (SECTOR).

**Documents connexes:** GB.329/PFA/1.



## I. Réunions tenues au second semestre de 2016

### A. Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires (26-30 septembre 2016)

1. Conformément aux décisions précédentes du Conseil d'administration <sup>1</sup>, la Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires, s'est tenue à Genève du 26 au 30 septembre 2016.
2. La réunion était présidée par M. Sammy Nyambari (Kenya). Les trois vice-présidents étaient: M. Elsayed Abd Elrazik Mohamed Hassan (Egypte), du groupe gouvernemental; M. Andrew John Hoggard, du groupe des employeurs; et M. Kingsley Ofei-Nkansah, du groupe des travailleurs.
3. Ont assisté à la réunion huit experts gouvernementaux, huit experts du groupe des employeurs et huit experts du groupe des travailleurs, ainsi que 31 observateurs gouvernementaux. Il y avait 19 observateurs d'organisations intergouvernementales (OIG) et d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales.
4. Le BIT avait préparé un projet de principes directeurs pour servir de base aux délibérations <sup>2</sup>. Bien qu'elle ait progressé dans l'examen de certaines parties du projet, la réunion d'experts n'a pas été en mesure de conclure ses travaux <sup>3</sup>.
5. En l'absence de recommandation des organes consultatifs sectoriels, qui se sont réunis du 11 au 13 janvier 2017, le Bureau, suivant un précédent <sup>4</sup>, propose que le Conseil d'administration envisage de convoquer, lors de l'exercice biennal 2018-19, une réunion d'experts qui sera chargée de terminer l'examen du projet de principes directeurs.

<sup>1</sup> Documents [GB.323/PV](#), paragr. 294, et [GB.325/PV](#), paragr. 518.

<sup>2</sup> Voir annexe I du document MEPSLA/2016/5 (BIT: *Projet de principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires, MEPSLA/2016* (Genève, BIT, 2016)).

<sup>3</sup> Document MEPSLA/2016/5.

<sup>4</sup> Document [GB.307/STM/2/3](#).

**B. Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers**  
(24-26 octobre 2016)

6. Conformément aux décisions précédentes du Conseil d'administration <sup>5</sup>, le Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des services financiers s'est tenu à Genève du 24 au 26 octobre 2016.
7. La réunion était présidée par M<sup>me</sup> Elsbeth Akkerman (Pays-Bas). Les vice-présidents étaient: M. Enrique López Arce (Paraguay), du groupe gouvernemental; M. Ignacio Funes de Rioja, du groupe des employeurs; et M<sup>me</sup> Annika Flaten et M. Andy Kerr étaient co-vice-présidents du groupe des travailleurs.
8. Au total, 94 participants ont assisté au forum, dont 51 représentants et conseillers gouvernementaux de 23 Etats Membres, huit participants employeurs et 28 représentants travailleurs, ainsi que sept observateurs d'OIG et d'ONG internationales.
9. L'objet du forum était est de permettre aux participants tripartites de confronter leurs expériences du télétravail dans les secteurs des TIC et des services financiers afin qu'ils puissent approfondir cette question et s'accorder sur la voie à suivre en ce qui concerne: *a*) la fréquence du télétravail dans les secteurs mentionnés; *b*) les risques et avantages économiques et sociaux du télétravail; et *c*) les relations d'emploi.
10. Les points de consensus adoptés par le forum, ainsi que les recommandations formulées en vue de guider l'action future de l'OIT et de ses Membres, figurent dans le rapport final <sup>6</sup>.

**C. Réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports**  
(21-30 novembre 2016)

11. Conformément aux décisions précédentes du Conseil d'administration <sup>7</sup>, la Réunion d'experts chargée d'adopter une version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les ports s'est tenue du 21 au 30 novembre 2016 à Genève.
12. La réunion était présidée par M. Bro-Mathew Hilifavali Shinguadja (Namibie). Les trois vice-présidents étaient: M. Pedro Valverde Sento Se (Brésil), du groupe gouvernemental; M. Paul Mackay, du groupe des employeurs; et M<sup>me</sup> Susan Murray, du groupe des travailleurs.
13. Ont assisté à la réunion huit experts gouvernementaux accompagnés de neuf conseillers, huit experts employeurs accompagnés de trois conseillers, et huit experts travailleurs

<sup>5</sup> Documents [GB.323/PV](#), paragr. 294, et [GB.326/PV](#), paragr. 410.

<sup>6</sup> Document GDFTWEFS/2016/9.

<sup>7</sup> Documents [GB.323/PV](#), paragr. 294, et [GB.326/PV](#), paragr. 410.

accompagnés de deux conseillers. Étaient également présents 46 experts observateurs de gouvernements intéressés et cinq observateurs d'OIG et d'ONG.

14. L'objet de la réunion était de réviser et d'actualiser le *Recueil de directives pratiques du BIT pour la sécurité et la santé dans les ports* (2005) et d'adopter le nouveau recueil. Le Bureau avait préparé un projet de version révisée du recueil qui a servi de base à la discussion. Les débats de la réunion, qui ont débouché sur l'adoption du nouveau *Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les ports* remplaçant le recueil de 2005, sont résumés dans le rapport <sup>8</sup> de la réunion.

## II. Réunions à venir (deuxième semestre de 2017)

15. A la lumière du programme des réunions sectorielles 2016-17 qu'a adopté le Conseil d'administration à sa 323<sup>e</sup> session (mars 2015) <sup>9</sup>, le Bureau a établi, sous forme de tableau présenté en annexe, des propositions concernant les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui devraient se tenir au deuxième semestre de 2017 <sup>10</sup>.

## III. Politiques sectorielles: programme de travail 2018-19

### A. Approche sectorielle en matière de travail décent

#### *Introduction*

16. L'approche sectorielle adoptée par le BIT en matière de travail décent englobe l'ensemble de l'Agenda du travail décent, en mettant l'accent sur les quatre piliers – emploi, droits au travail, protection sociale et dialogue social – et sur l'égalité entre femmes et hommes et la non-discrimination, conformément à la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) et à la résolution adoptée par la Conférence en 2016 <sup>11</sup>.
17. Le BIT s'attache à promouvoir le travail décent dans des secteurs économiques et sociaux spécifiques <sup>12</sup> en apportant un appui aux mandants tripartites pour permettre à ces derniers de répondre à leurs besoins et de surmonter les difficultés qu'ils rencontrent aux niveaux mondial, régional et national. Pour mener à bien les activités sectorielles, on favorise la collaboration dans l'ensemble du Bureau afin de renforcer le caractère interdépendant, indissociable et complémentaire des quatre piliers de l'Agenda du travail décent. Le Bureau continuera de promouvoir les synergies et la collaboration dans l'ensemble de ses services,

<sup>8</sup> Document MESH/2016/6.

<sup>9</sup> Documents [GB.323/POL/4](#) et [GB.323/PV](#), paragr. 294.

<sup>10</sup> Voir annexe I.

<sup>11</sup> Voir [résolution concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent](#), Conférence internationale du Travail, 105<sup>e</sup> session, 2016.

<sup>12</sup> Le Bureau examine les besoins et les difficultés rencontrés dans 22 secteurs différents, répartis en huit groupes: i) agriculture, alimentation et foresterie; ii) éducation et recherche; iii) énergie et mines; iv) infrastructure, construction et industries connexes; v) secteur manufacturier; vi) services du secteur privé; vii) fonction publique, services de distribution et santé; et viii) activités maritimes et transports.

en application de l'approche sectorielle associée aux dix résultats stratégiques et au résultat facilitateur A du programme et budget.

18. Le Bureau contribuera aussi directement à la réalisation de plusieurs cibles des objectifs de développement durable dans le cadre de l'élaboration de politiques et de l'assistance technique dans des secteurs spécifiques. Il prêtera attention à une transition juste vers une économie écologiquement durable et à la promotion d'emplois verts dans les secteurs les plus touchés par les changements climatiques.
19. Dans le contexte de l'examen du Département des politiques sectorielles (SECTOR), à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016), le Conseil d'administration a pris note de la nécessité de mettre l'approche sectorielle du travail décent en phase avec les priorités plus larges de l'OIT. A cette fin, plusieurs membres du Conseil d'administration ont appuyé la proposition visant à aligner le programme de recherche sectorielle avec l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail. A cet égard, il faut noter que plusieurs des réunions sectorielles mondiales proposées pour 2018-19 contribueront potentiellement à la base de connaissances sur l'avenir du travail, en particulier les réunions relatives à la numérisation dans les industries chimiques, au recyclage des déchets électroniques et à l'évolution de la relation de travail dans l'enseignement post-secondaire.

### **Moyens d'action**

20. La promotion de l'approche sectorielle du travail décent repose sur les moyens d'action suivants:
  - rechercher le consensus entre les mandants tripartites en ce qui concerne les politiques et pratiques sectorielles dans le cadre de réunions et de forums tripartites mondiaux;
  - promouvoir la ratification et l'application effective des conventions et recommandations sectorielles ainsi que des recueils de directives pratiques, principes directeurs et outils sectoriels;
  - créer des connaissances et les diffuser, ainsi que des informations concernant les tendances et les enjeux en matière d'économie et d'emploi dans des secteurs ou des industries spécifiques;
  - fournir des conseils pour l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités et mettre en œuvre des projets de coopération pour le développement;
  - favoriser la cohérence des politiques sur des questions sectorielles clés en nouant des partenariats stratégiques avec d'autres institutions des Nations Unies, organisations et acteurs multilatéraux.
21. Le Bureau recourt à ces moyens d'action pour appliquer le programme biennal des politiques sectorielles, qui comprend: i) des réunions sectorielles mondiales fondées sur les propositions des organes consultatifs sectoriels<sup>13</sup>; et ii) les travaux récurrents qui relèvent du mandat du Bureau.

<sup>13</sup> Les organes consultatifs sectoriels (qui sont composés des coordonnateurs gouvernementaux régionaux, des coordonnateurs de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et de la Confédération syndicale internationale (CSI), des représentants des fédérations syndicales mondiales concernées et des partenaires sectoriels de l'OIE, et qui bénéficient de l'appui du Bureau) ont été institués en 2007 pour renforcer le processus de consultation aux fins de l'examen du contenu et des types d'activités sectorielles et pour formuler des recommandations visant à aider le Bureau à établir

## B. Réunions sectorielles mondiales proposées pour 2018-19

22. Le BIT encourage le dialogue social en vue de forger un consensus sur des politiques et des pratiques sectorielles dans le cadre de réunions tripartites mondiales. L'objectif de ces réunions est d'adopter des conclusions ou des points de consensus ainsi que des recueils de directives pratiques et principes directeurs concernant des questions fondamentales ou nouvelles dans des secteurs spécifiques. Le produit de ces réunions, qui comprend des recommandations d'actions futures, est soumis au Conseil d'administration pour approbation. Lorsqu'elles ont été approuvées par le Conseil d'administration, ces recommandations sont prises en compte dans la programmation d'activités futures.
23. Se fondant sur les recommandations des organes consultatifs sectoriels, le Bureau propose la tenue de huit <sup>14</sup> réunions sectorielles tripartites mondiales en 2018 et en 2019 (voir annexe II) pour les secteurs/branches d'activité suivants: industries chimiques; éducation; foresterie; industries mécaniques et électrotechniques (gestion des déchets électroniques); médias, culture et arts graphiques (sports); fonction publique; secteur maritime (transports maritimes); transports routiers. Seront par ailleurs convoqués la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime, qui se réunira pour mettre à jour le montant minimum du salaire de base des matelots qualifiés, ainsi que le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART), qui tiendra sa 13<sup>e</sup> session. Enfin, la réunion d'experts chargée d'adopter un Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales, qui n'a pas pu se tenir en 2016-17, aura lieu au premier trimestre de l'exercice en cours.

## C. Activités sectorielles récurrentes pour 2018-19

24. Les activités sectorielles récurrentes comprennent l'application des décisions et des résolutions de la Conférence internationale du Travail et du Conseil d'administration, ainsi que des conclusions, points de consensus, outils, principes directeurs et recueils de directives pratiques adoptés par les réunions sectorielles. Elles comprennent aussi des contributions de fond aux résultats stratégiques du plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021, en particulier la promotion du travail décent dans l'économie rurale.
25. Le programme de recherche sectorielle continuera de contribuer à enrichir la base de connaissances de l'initiative du centenaire sur l'avenir du travail. Des recherches fondées sur des données factuelles seront réalisées au sujet des évolutions et des enjeux de l'organisation du travail et de la production dans différents secteurs, ainsi que de leur incidence sur la qualité de la vie professionnelle et le travail décent. Le Bureau pourrait ainsi se fonder sur des données sectorielles pour adapter les recommandations qu'il formule sur un large éventail de questions. De la sorte, il pourrait apporter des contributions sectorielles originales au débat mondial sur l'avenir du travail, en ce qui concerne notamment l'impact des technologies, la réduction de la pauvreté, l'évolution de la relation de travail et l'emploi des femmes.
26. La ratification et la mise en œuvre effective des conventions et recommandations sectorielles <sup>15</sup> et l'application de recueils de directives pratiques, principes directeurs et

les priorités des travaux sectoriels (voir document [GB.298/12\(Rev.\)](#), paragr. 40). Ils se sont réunis du 11 au 13 janvier 2017, sous la présidence de M. Luis Rodrigo Morales (Mexique).

<sup>14</sup> Des ressources seront tenues en réserve afin de pouvoir convoquer une réunion supplémentaire, si nécessaire, le moment venu (voir document [GB.328/POL/8](#), annexe II).

<sup>15</sup> <http://www.ilo.org/sector/Resources/sectoral-standards/lang--fr/index.htm>

outils sectoriels <sup>16</sup> seront encouragées par la fourniture de conseils techniques, de formations et l'organisation d'activités promotionnelles aux niveaux mondial, régional et des pays.

27. En tant qu'élément indispensable de ses activités sectorielles, le Bureau continue d'assurer notamment la promotion de la cohérence des politiques et de renforcer l'adhésion aux principes du travail décent en instaurant des partenariats stratégiques, notamment avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Beaucoup d'organisations multilatérales fonctionnent sur la base d'un mandat sectoriel, et c'est pourquoi le BIT s'attachera à renforcer les partenariats stratégiques au sein du système des Nations Unies, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation maritime internationale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'ONU-Eau, l'ONU-Océans, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, d'autres organisations et institutions internationales, notamment le groupe de la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le G20.

## Projet de décision

### 28. *Le Conseil d'administration:*

- a) *prend note des rapports des réunions mentionnées dans la partie I du présent document;*
- b) *autorise le Directeur général à publier le Recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans les ports;*
- c) *autorise le Directeur général à communiquer aux gouvernements le rapport du Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des services financiers, en leur demandant de transmettre ce rapport aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, ainsi qu'aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs et autres organisations internationales concernées;*
- d) *prie le Directeur général de garder présentes à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives aux activités futures, les recommandations formulées par le Forum de dialogue mondial sur les difficultés et les avantages du télétravail pour les travailleurs et les employeurs dans les secteurs des TIC et des services financiers;*
- e) *décide d'inclure dans le programme des réunions pour 2018-19 une réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs pour la promotion de moyens de subsistance durables en milieu rural, axés sur les secteurs agroalimentaires;*

<sup>16</sup> <http://www.ilo.org/sector/Resources/codes-of-practice-and-guidelines/lang--fr/index.htm>



- f) *approuve les propositions figurant dans le tableau figurant à l'annexe I du document GB.329/POL/4 en ce qui concerne les dates, la durée, le titre officiel, l'objet et la composition des réunions qui y sont énumérées;*
  
- g) *approuve la proposition de programme de réunions sectorielles techniques mondiales pour 2018-19 figurant à l'annexe II du document GB.329/POL/4, sous réserve que la Conférence internationale du Travail, à sa 106<sup>e</sup> session (juin 2017), entérine l'allocation des crédits correspondants dans le programme et budget pour 2018-19.*

## Annexe I

### Programme de réunions sectorielles (deuxième semestre de 2017 et premier trimestre de 2018)

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.323/POL/4)	Dates	Durée	Titre	Objet	Composition (G/E/T)
Réunion sectorielle tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants, dans le cadre du suivi de la résolution concernant la promotion du bien-être des pêcheurs, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 96 <sup>e</sup> session (2007)	18-22 septembre 2017	5 jours	Réunion sectorielle tripartite sur les questions relatives aux pêcheurs migrants	L'objet de cette réunion est d'examiner les questions relatives aux pêcheurs migrants, dans le cadre du suivi de la résolution concernant la promotion du bien-être des pêcheurs, adoptée par la Conférence internationale du Travail à sa 96 <sup>e</sup> session (2007). La réunion pourra adopter des conclusions et des résolutions.	Tous les gouvernements; 8 participants employeurs; 8 participants travailleurs  OIG et ONG en qualité d'observateurs
Réunion d'experts en vue d'adopter un projet de version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert	16-20 octobre 2017	5 jours	Réunion d'experts sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert	L'objet de cette réunion est d'examiner le projet de version révisée du Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans les mines à ciel ouvert.	8 experts gouvernementaux; 8 experts employeurs; 8 experts travailleurs; tous les gouvernements en qualité d'observateurs <sup>1</sup>  OIG et ONG en qualité d'observateurs  Gouvernements <sup>2</sup> qui seront invités: Allemagne, Afrique du Sud, Australie, Canada, Chili, Indonésie, Fédération de Russie, Zambie  Gouvernements qui seront inscrits sur la liste de réserve: Brésil, Chine, Etats-Unis, Ghana, Inde, Mongolie, Namibie, Suède

Réunions approuvées par le Conseil d'administration (GB.323/POL/4)	Dates	Durée	Titre	Objet	Composition (G/E/T)
Réunion d'experts en vue d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales	22-26 janvier 2018	5 jours	Réunion d'experts en vue d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales	L'objet de la réunion est d'examiner et d'adopter un recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales.	<p>8 experts gouvernementaux; 8 experts employeurs; 8 experts travailleurs; tous les gouvernements en qualité d'observateurs <sup>1</sup></p> <p>OIG et ONG en qualité d'observateurs</p> <p>Gouvernements <sup>3</sup> qui seront invités: Brésil, Chine, Emirats arabes unis, Japon, Nigéria, Philippines, Roumanie, Singapour</p> <p>Gouvernements qui seront inscrits sur la liste de réserve: Afrique du Sud, Allemagne, République de Corée, République dominicaine, Etats-Unis, Inde, Italie, Viet Nam</p>

<sup>1</sup> Les décisions concernant la représentation des observateurs, des organisations internationales et des ONG seront prises à la suite de nouvelles consultations qui auront lieu après le Conseil d'administration de mars 2017.

<sup>2</sup> Lorsqu'il a élaboré ces propositions, le Bureau a tenu compte des critères suivants: a) répartition géographique; b) importance du pays concerné pour le secteur; c) importance du secteur pour le pays concerné; d) cadres réglementaires nationaux, y compris ratification des normes internationales du travail pertinentes. <sup>3</sup> Lorsqu'il a élaboré ces propositions, le Bureau a tenu compte des critères suivants: a) répartition géographique; b) importance du pays concerné pour le secteur; c) importance du secteur pour le pays concerné; d) équilibre approprié entre la construction navale et la réparation navale, car ces activités sont différentes et souvent ne sont pas réalisées dans les mêmes pays.

## Annexe II

### Recommandations des organes consultatifs sectoriels concernant des réunions sectorielles mondiales pour 2018-19

Secteur	Proposition
<b>Secteur manufacturier</b> Industries chimiques	Tenue d'un forum de dialogue mondial sur les défis à relever en matière de travail décent et productif en raison de la numérisation dans les industries chimiques et pharmaceutiques.
<b>Secteur manufacturier</b> Industries mécaniques et électrotechniques	Tenue d'un forum de dialogue mondial sur le travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques
<b>Secteur manufacturier</b> Fabrication de matériel de transport	Tenue d'une réunion d'experts en vue d'adopter un recueil de directives pratiques sur la sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales <sup>1</sup> .
<b>Agriculture, alimentation et foresterie</b> Foresterie	Tenue d'une réunion sectorielle sur la promotion du travail décent et la sécurité et la santé dans la foresterie.
<b>Services du secteur privé</b> Médias, culture et arts graphiques	Tenue d'un forum de dialogue mondial sur le travail décent dans le monde du sport.
<b>Fonction publique, services de distribution et santé</b> Fonction publique	Tenue d'une réunion d'experts en vue d'adopter une version révisée des Directives sur le dialogue social dans les services publics d'urgence dans un environnement en mutation.
<b>Education et recherche</b> Education	Session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART).  Tenue d'un forum de dialogue mondial sur les conditions d'emploi du personnel de l'enseignement post-secondaire.
<b>Activités maritimes et transports</b> Secteur maritime (transports maritimes) <sup>2</sup>	Session de la Sous-commission sur les salaires des gens de mer de la Commission paritaire maritime.  Tenue d'une réunion sectorielle sur le recrutement et le maintien dans l'emploi des gens de mer et sur l'amélioration des possibilités offertes aux femmes marins.
<b>Activités maritimes et transports</b> Transports (routiers)	Tenue d'une réunion d'experts chargée d'adopter un recueil de directives pratiques ou des principes directeurs sur les meilleures pratiques en matière de sécurité dans le secteur du transport routier.

<sup>1</sup>Cette réunion, qui devait avoir lieu au deuxième semestre de 2017, est reportée au premier trimestre de 2018, en raison des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa 328<sup>e</sup> session (novembre 2016). <sup>2</sup>Un appui technique sera apporté à la prochaine session de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006.